



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 938

Texte de la question

Le conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs chargé de donner des avis et de faire des propositions en matière de prévention des risques naturels a été créé par décret n° 2003-728 du 1er août 2003 en remplacement du Comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs, créé par décret du 5 février 2001, abrogé à l'occasion. Ce Conseil national réunit des représentants de l'État, des personnalités qualifiées dont des représentants des compagnies d'assurance, des experts scientifiques, mais également trois députés, trois sénateurs et neuf élus locaux. M. Pierre Cardo demande à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie de lui indiquer la liste précise et nominative des membres de ce conseil et de lui faire un bilan détaillé de ses activités depuis sa création, sachant que le décret précise que ce conseil se réunit sur convocation de son président et au moins une fois par an.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 938

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4869

Question retirée le : 8 juin 2010 (Fin de mandat)